

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 16 octobre 2024 à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le seize octobre deux mille vingt-quatre le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-quatre par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35

Présents : **20** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47

Présentes : 28

Pouvoirs : 4

Total : **32** (mini 25)

Délégués présents :

Jacques ADENOT Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte

Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans

Robert ALLEYRON-BIRON, Délégué de La Rivière

Marie-Odile BAUDRIER, Déléguée de Saint-Julien-en-Vercors

Philippe BERNARD, Délégué de Lans-en-Vercors

Pierre BLUNAT, Délégué de Vinay (Ville-porte)

Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA

Florent BRUNET, Conseil Régional AuRA, a quitté la visio à 18h45

Valérie DU RETAIL, Déléguée de Die

Jean-Christophe DYE, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors

Nathalie FAURE, Déléguée du CD de l'Isère

Pierre Louis FILLET, Délégué de la CC du Royans-Vercors

Gérard GAGNIER, Délégué de CC Val de Drôme

Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans

Eric MENA, Délégué de Gresse-en-Vercors

Yannick PASDRMADJIAN, Délégué de Claix

Frédérique PUISSAT, Déléguée du CD de l'Isère, s'est connectée lors de la première délibération

Agnès TREGRET, Déléguée du Percy-en-Trièves

Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc

Pierre WEICK, Délégué de la CC Massif du Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Yves CHAZALET, Délégué de Combovin, à Thierry LEVI

Monique ORAND, Déléguée de Châtillon en Diois, à Jacques ADENOT

Alban PANO, Délégué du Conseil Départemental de la Drôme, à Pierre-Louis FILLET

David ROBERT, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte), à Pierre BLUNAT

Participaient également à la réunion :

Bruno BEGOU, FAUP

Olivier PUTOT, Directeur du Parc du Vercors

Philippe ROUSTAND, CESER

François VERON, Conseil Scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 septembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Projets du secteur Côte 2000 à Villard de Lans et du Clos de la Balme à Corrençon : avis du conseil scientifique

Par courrier en date du 5 janvier 2023, le Président du Parc a sollicité l'avis du conseil scientifique sur les projets du secteur Côte 2000 à Villard de Lans et du Clos de la Balme à Corrençon.

En effet, [la charte du Parc en cours](#) prévoit que le conseil scientifique a parmi ses missions d'émettre, à la demande du président du Parc ou en autosaisine, des avis sur les projets d'aménagement concernant le territoire du Parc (p16).

Ces deux projets étant susceptibles d'avoir un impact significatif sur le territoire du Parc, le Président a souhaité disposer d'éléments d'analyse du conseil scientifique à verser au débat.

L'avis a été rendu par le conseil scientifique le 18 juillet 2024.

[Vous trouverez ici l'Avis du conseil scientifique](#)

Le Bureau syndical décide à l'unanimité (2 abstentions : Madame Nathalie FAURE et Madame Frédérique PUISSAT, déléguées du département de l'Isère) :

→ de **PRENDRE ACTE** de l'avis du conseil scientifique sur les projets mentionnés en objet,

→ d'**AUTORISER** le Président à transmettre l'avis du conseil scientifique aux parties concernées par le dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Animation du Défi familles à biodiversité positive 2025: demande de financements

L'essentiel des actions proposées aux citoyens concernent le patrimoine naturel local (chantier nature à proximité, observations dans son jardin, sorties de découverte de la nature, ...). Très peu concernent la biodiversité au sens global du terme. Or, nos actions de la vie quotidienne et nos achats ont des liens d'impacts, directs ou indirects sur la biodiversité à l'échelle globale.

Le « **Défi familles à biodiversité positive** » vise à accompagner des familles qui souhaitent réduire leur empreinte biodiversité, dans leur vie quotidienne, de manière ludique. L'idée est de co-construire, par l'expérimentation, des défis thématiques en impliquant vraiment les familles dans le « faire ».

Ce projet est porté et coordonné à l'échelle nationale par la **Fédération des Parcs naturels régionaux de France** depuis plusieurs années et est financé par **l'Office Français de la Biodiversité** dans le cadre d'une convention. Le Parc du Vercors a été l'un des premiers Parcs à tester ce dispositif en 2022 et 2023 avec l'accompagnement de plusieurs familles dans le Trièves. Cette action répond à l'axe 2 de la charte du Parc du Vercors « **Vercors en Transition** » et plus particulièrement à la mesure 2.1 « **Mobiliser en faveur des transitions** ».

Afin de soutenir et valoriser les actions déjà en cours portées par le Parc, les thématiques du défi familles à biodiversité positive viendront renforcer l'apport d'information et le passage à l'action des familles sur les champs suivants : la pollution lumineuse et l'environnement nocturne (en travaillant particulièrement avec les familles des co-propriétés) et l'eau (en s'appuyant sur la pratique du jardinage ou l'usage des produits d'entretien).

Grâce à des ateliers pratiques et de l'apport d'information, les familles seront invitées à se challenger pour réaliser des défis, encrant ainsi dans leur quotidien de nouvelles pratiques. Le Parc s'appuiera sur des partenaires pour co-animer ces ateliers.

Budget et plan de financement prévisionnel pour 2025 :

DÉPENSES		RECETTES	
Temps agent PNRV	3 738 €	ETAT (Office Français de la Biodiversité), via convention FPNRF	8 750 €
Prestations externes	6 600 €	Auto-financement	2 188 €
Petit matériel - communication	600 €		
TOTAL	10 938 €	TOTAL	10 938 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** l'action « Défi Familles à Biodiversité positive 2025 » et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de l'OFB via la convention avec la FPNRF,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Zone d'Accélération des Energies Renouvelables à Marignac-en-Diois : avis

La commune de Marignac-en-Diois a sollicité le Parc dans le cadre de la concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER). La proposition de zonage porte sur deux parcelles qui pourraient accueillir du solaire photovoltaïque au sol. Les parcelles concernées c 507 de 2,9 ha et c 1181 de 1,19 ha sont sur le lieu dit Serre du Jayon. Les parcelles se trouvent en zone naturelle du PLU et dans un espace boisé classé (EBC) de la commune.

Un projet solaire au sol est à priori en contradiction avec ce classement, puisque qu'un tel projet impliquerait nécessairement un changement d'affectation et un défrichement, alors que l'EBC a pour effet d'interdire tout changement d'affectation et d'entraîner le rejet de plein droit d'une demande d'autorisation de défrichement.

De plus, la Charte du Parc dans ses dispositions engageantes précise que : "L'installation du solaire photovoltaïque est privilégiée sur les bâtiments et n'est pas encouragée au sol sur les espaces agricoles, forestiers et naturels. Elle ne devra en aucun cas porter atteinte aux usages des espaces agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites et milieux naturels."

Cette proposition de ZAER est donc jugée incompatible avec la Charte du Parc. En revanche, on peut recommander à la commune de valoriser les surfaces de toiture des bâtiments. D'après les données de l'observatoire régional climat air énergie (disponibles sur terristory.fr), le potentiel de production solaire photovoltaïque en toiture serait de 2 500 MWh alors que la production actuelle est de 180 MWh (données 2022).

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'émettre un **AVIS DEFAVORABLE** sur la détermination d'une ZAER pour du solaire photovoltaïque au sol sur les deux parcelles proposées.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Paysages sonores du Vercors : modification budgétaire

La pollution sonore impacte largement les territoires traversés, ce au-delà des seuls accotements routiers, notamment en raison de la topographie et du profil des routes.

Le dérangement des écosystèmes est un enjeu particulièrement fort pour le territoire du Parc du Vercors, notamment dans les espaces de protection forte pour la biodiversité (RNN, RBI, sites classés, ENS,...). En effet, les routes constituent des points de rupture connus pour le déplacement des espèces. Mais les effets en cascade de la pollution sonore sur les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité restent à qualifier. Un partenariat avec le CEREMA permettra de mieux qualifier l'impact des pollutions sonores sur les écosystèmes et le monde du vivant (acception large), afin d'en réduire les effets négatifs dans un second temps.

Cette action a été validée par le bureau et a fait l'objet de [la délibération 2023.B26](#). Faute de crédit suffisant, cette action n'avait pas pu bénéficier d'un financement du Fonds vert en 2023.

Elle est présentée de nouveau sur la Mesure Ingénierie du Fonds Vert en 2024, avec la mise à jour suivante de son budget :

DÉPENSES		RECETTES	
CEREMA	38 100 €	Fonds Vert	54 000 €
CEREMA Contribution en nature	38 100 €	Département de la Drôme	12 000 €
Captation paysages sonores qualitatifs - Atlas sonore	5 000 €		
Sensibilisation des publics, interventions	15 000 €	PNRV	10 900 €
Valorisation, diffusion des résultats : graphisme/panneau/dépliant/pages web, clip vidéo	10 000 €	Contribution en nature CEREMA	38 100 €
Coordination Chargés de mission Parc	8 800 €		
TOTAL	115 000 €	TOTAL	115 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC

Le Bureau syndical décide à l'unanimité, (3 abstentions : Madame Catherine BOLZE, déléguée de la région AuRa, Madame Nathalie FAURE et Madame Frédérique PUISSAT, déléguées du département de l'Isère) :

→ de **VALIDER** le contenu de l'action et la modification du plan de financement,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Natura 2000 : Candidature du Parc du Vercors au rôle de structure animatrice de 7 sites Natura 2000

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, s'appuyant sur sa charte, s'est positionné pour la mise en place de la démarche Natura 2000 sur les sites désignés au sein de son territoire.

Depuis 2015, le Parc assure l'animation de 7 sites « historiques » :

- La Bourne (FR8201743/I26),
- Hauts Plateaux du Vercors (FR8210017/ZPS01)
- Hauts Plateaux et contreforts du Vercors oriental (FR8201744/I27),
- Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du Plateau du Sornin (FR8201745/I28),
- Gervanne et rebord occidental du Vercors (FR8201681/D9),
- Rebord méridional du Vercors (FR8201682/D10),
- Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (FR8201692/D27).

En 2024, dans le cadre de la loi 3DS où la Région s'est vue confier la gestion des zones Natura 2000, celle-ci a mis en place sa nouvelle organisation, visant notamment à réduire le nombre de structures porteuses. Ainsi, le Parc du Vercors s'est porté candidat pour animer également les sites proches de son territoire :

- Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute (FR8201680/D8),
- Les sources de la Drôme (FR8201683/D12)
- Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme (FR8201684/D14)

Aujourd'hui, au terme de la dernière convention-cadre d'animation des sites Natura 2000 « historiques », arrivée à échéance, il semble cohérent que le Parc du Vercors se porte à nouveau candidat pour animer les 7 sites cités plus haut.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la candidature du syndicat mixte du Parc du Vercors, en tant que structure animatrice des sites :

- La Bourne (FR8201743/I26),
- Hauts Plateaux du Vercors (FR8210017/ZPS01)
- Hauts Plateaux et contreforts du Vercors oriental (FR8201744/I27),
- Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du Plateau du Sornin (FR8201745/I28),
- Gervanne et rebord occidental du Vercors (FR8201681/D9),
- Rebord méridional du Vercors (FR8201682/D10),
- Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (FR8201692/D27)

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter l'ensemble des partenaires et à porter la candidature du syndicat mixte au sein des comités de pilotages concernés.

→ et d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements nécessaires à l'animation de ces sites, auprès de la Région, et signer l'ensemble des documents ad hoc.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Musée de la Préhistoire du Vercors en 2025, demande de financements

Par l'intermédiaire d'un conventionnement pluriannuel, le Département de la Drôme et le Parc sont partenaires pour la gestion et le développement culturel du musée de la préhistoire du Vercors.

La future convention 2025-2027 est en cours d'élaboration, permettant de travailler de concert sur les objectifs et les moyens donnés au Musée, et comprenant une subvention de fonctionnement.

En parallèle, le dispositif d'accompagnement financier du Département de la Drôme évolue en 2025, et devient le dispositif « aide aux acteurs culturels ».

Cette évolution fait elle-même suite à la formalisation et au vote d'une stratégie départementale pour la culture 2024-2028 : *Culturellement proche des Drômois, un Département qui rend la culture accessible à tous.*

Dans ce cadre, le Parc sollicite auprès du Département de la Drôme une subvention de fonctionnement de 60 000€, de manière identique aux années précédentes.

En 2025, l'activité prévisionnelle du Musées sera :

- la finalisation de la révision du Projet Scientifique et Culturel
- la phase 2 de la refonte muséographique
- le renouvellement de certains ateliers
- le remplacement de la toile du grand tipi, mascotte du musée
- une programmation culturelle dynamique et inclusive à destination des préhistoriens, des scolaires, des familles.
- l'évolution de la boutique vers une offre d'artisanat « made in France » et « maison »
- l'élargissement de l'offre de la librairie à des titres supplémentaires
- le développement de liens fonctionnels avec les musées locaux, le musée de la résistance notamment, mise en oeuvre d'une politique partenariale avec des sites préhistoriques comme Grand Pressigny, Cité de la préhistoire d'Orgnac, Solutré, MALP.
- la révision des conventions avec nos partenaires institutionnels des Départements de la Drôme et de l'Isère
- la méthodologie de classement pour le fond documentaire du musée qui vient d'être fortement renforcé par les contributions du Comité scientifique
- l'étude interne pour la création d'un sentier d'interprétation depuis le village jusqu'au musée

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de fonctionnement auprès du Département de la Drôme et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Rénovation d'un abri non gardé dans la cabane bergerie de Glandasse porté par la commune de Laval d'Aix

Le réseau des cabanes non gardées est un patrimoine singulier du Vercors, leur usage multiple révèle les nombreuses histoires et pratiques qui leurs sont liées : pastoralisme, travaux forestiers, cache, pratiquants des sports de nature, itinérance... En offrant un lieu ouvert à tous, accessible en toute saison, permettant de s'abriter ou dormir, elles composent un maillage essentiel du territoire pour toute personne circulant en pleine nature. Depuis 2017, le Parc du Vercors anime un ensemble d'actions avec les acteurs des cabanes : communes, ONF, Offices de tourisme, communautés de communes gestionnaires de sites naturels. L'objectif : pérenniser ce patrimoine, cultiver cette offre singulière.

Dans ce cadre, la commune de Laval d'Aix a sollicité l'Association Départementale d'Economie Montagnarde (service pastoral de la Drôme) et le PNR Vercors pour l'accompagner dans le projet de rénovation de la cabane bergerie de Glandasse.

La zone de vie réservée au berger fait partie de travaux menés dans le cadre du plan pastoral territorial. Parallèlement, la rénovation de l'abri randonneur qui existait déjà, de manière très spartiate, ouvert en tout temps, paraît incontournable pour protéger la cabane des dégradations qu'elle a pu subir au fil des saisons, par des randonneurs voulant d'accéder au local (détérioration de la porte d'entrée, détérioration d'une fenêtre, démontage d'une tôle de toit, pour les principales...).

Sur sa partie accueil du public, l'objectif est de :

- pérenniser une solution d'abri sur le plateau de Glandasse, participant ainsi à une qualification de l'itinérance en Vercors avec un maillage accru des cabanes,
- faciliter la bonne cohabitation entre bergers et randonneurs,
- assurer une sécurité et un confort minimum aux usagers.

La rénovation de l'abri non gardé nécessite une modification initiale de la structure, comme pour la zone de vie berger, et ne peut être réalisée que conjointement à l'opération de rénovation de la cabane, permettant ainsi de coordonner les héliportages programmés.

Les travaux de l'abri non gardé comprennent :

- La rénovation et l'isolation du toit en Bac acier,
- La réalisation d'une nouvelle dalle béton,
- La reconstruction de murs avec isolation,
- Un bas-flanc à deux niveaux de 2m x 3m desservie par une échelle de meunier,
- Le remplacement de la porte d'entrée,
- La pose d'une table fixe et 2 bancs,
- Les héliportages dédiés.

Cette délibération modifie le plan de financement de la précédente délibération [2024.BS 11 du 14 février 2024](#), qui prévoyait d'émarger à deux dispositifs distincts de la Région, les lignes Investissement de la politique Parcs (40%) et le Bonus Ruralité (40%), ce qui n'apparaît plus pertinent.

Il est donc proposé, sous réserve de l'abandon de la subvention Bonus Ruralité, de solliciter la Région sur un dispositif unique, les lignes Investissement Parcs (80%) :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux	18 995€	Région Auvergne-Rhône-Alpes (Lignes Parc Investissement)	17 784€
Héliportage	3 235€	Autofinancement Laval d'Aix	4 446€
TOTAL	22 230€	TOTAL	22 230€

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** la rectification du plan de financement pour la création d'un abri non gardé dans la cabane bergerie de Glandasse,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention d'investissement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la commune de Laval d'Aix
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 16 octobre 2024

2024.B 60	Projets du secteur Côte 2000 à Villard de Lans et du Clos de la Balme à Corrençon : avis du conseil scientifique.....	3
2024.B61	Animation du Défi familles à biodiversité positive 2025: demande de financements.....	4
2024.B62	Zone d'Accélération des Energies Renouvelables à Marignac-en-Diois : avis.....	6
2024.B63	Paysages sonores du Vercors : modification budgétaire	7
2024.B64	Natura 2000 : Candidature du Parc du Vercors au rôle de structure animatrice de 7 sites Natura 2000.....	9
2024.B65	Musée de la Préhistoire du Vercors en 2025, demande de financements.....	11
2024.B66	Rénovation d'un abri non gardé dans la cabane bergerie de Glandasse porté par la commune de Laval d'Aix.....	13

Fait et délibéré le 16 octobre 2024 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 16 octobre 2024.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#